



DELIBERATION N°2023/12/144 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Acquisition de broyeurs : validation de l'opération, de son plan de financement et de la demande de subvention lui étant associée

Séance du 12 décembre 2023
Date de convocation : 6 décembre 2023
Membres en exercice : 37
24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Annick CHOPARD, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Monsieur Jérémie PEREDES a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Katy GUYOT
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Absentes excusées

- Mesdames Véronique BENEZET et Francine CHALMETON, Conseillères communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Depuis 2022, la collectivité a engagé une réflexion dans le but de moderniser et de faire évoluer le service de gestion des déchets.

Dans ce contexte, il est proposé l'acquisition :

- de six broyeurs mobiles dont cinq à la destination des communes membres (Aimargues, Aubord, Vauvert, Beauvoisin et Le Cailar) et un sixième à la destination des services techniques de la CCPC, lesquels ont pour objectif de réduire la quantité de déchets verts déposés en déchèterie en favorisant leur traitement à la source ;
- de quatre compacteurs (un par déchèterie) qui ont pour objectif de réduire les volumes de tous les déchets, limitant ainsi le nombre de rotation et l'impact carbone.

L'investissement pour l'acquisition des compacteurs s'avère très rapidement rentable et améliore la gestion du service en diminuant ses coûts de fonctionnement. Toutefois, cette dépense n'est pas subventionnable.

Il en est autrement de l'acquisition des broyeurs mobiles, qui sont finançables par la dotation d'équipement des territoires ruraux, au taux maximum de 40%.

Le plan de financement de l'opération serait dès lors le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Dépense unitaire HT	Dépense totale HT	Financement	Taux	Montant
<i>Achat de 6 broyeurs</i>	25 180,25€	151 081,50€	Etat (DETR)	40%	60 432,60€
			Autofinancement	60%	90 648,90€
Total	151 081,50€		Total		151 081,50€

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2023/03/33 du 29 mars 2023 adoptant le Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes ;

Vu l'examen en commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 27 novembre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 05 décembre 2023 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'APPROUVER le montant de l'opération d'acquisition des broyeurs mobiles pour les services techniques des communes d'Aimargues, d'Aubord, de Vauvert, de Beauvoisin et du Cailar et de la Communauté ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet ;

- DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023



ID : 030-243000593-20231212-DL2023_12_144-DE